

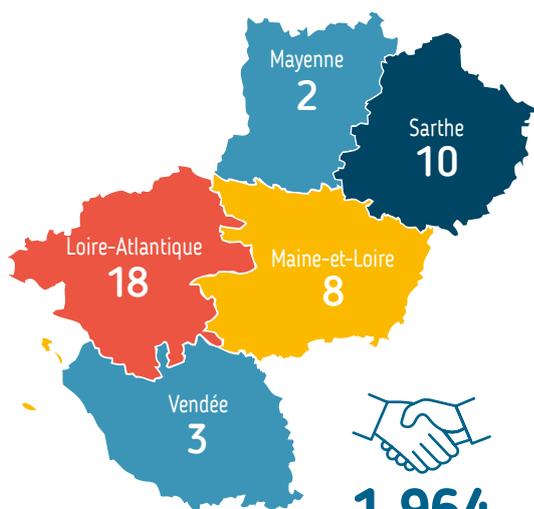
ZOOM Fondations

EN PAYS DE LA LOIRE



40
FONDACTIONS
employeuses (2015)

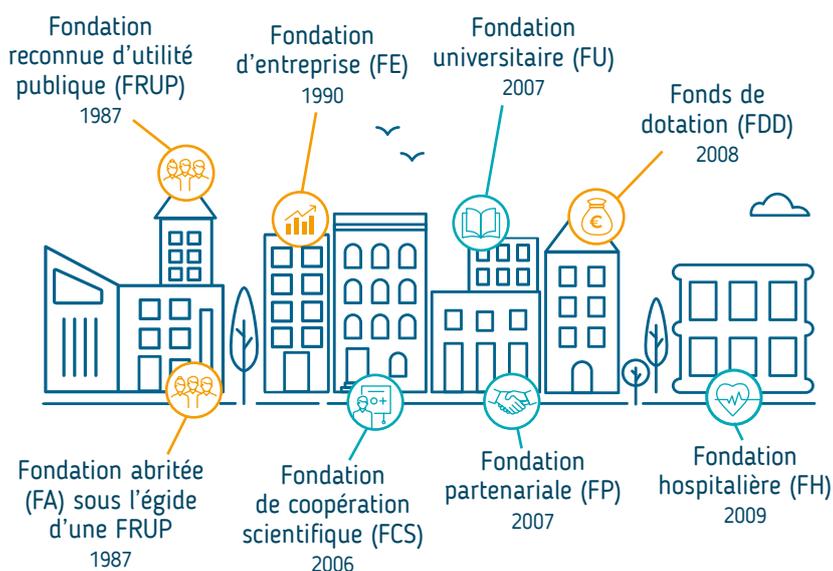
- Moins de 5 fondations
- Entre 5 et 9 fondations
- Entre 10 et 15 fondations
- Plus de 15 fondations



1 964
EMPLOIS

LES DIFFÉRENTS STATUTS FONDATIONS

- Statuts généralistes
- Statuts sectoriels



C'EST QUOI UNE FONDATION ?



C'est quand une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une **oeuvre d'intérêt général et à but non lucratif**.



La gouvernance est assurée par un **Conseil d'administration ou un Conseil d'administration** avec un conseil de surveillance.

Selon le statut de la fondation, des spécificités existent, comme par exemple l'absence d'Assemblée Générale.



Il existe quatre statuts généralistes et quatre statuts sectoriels de fondations (voir ci-contre).

Elles peuvent agir selon deux modes opératoires :

- Les **fondations opératrices, gestionnaires d'établissements** (hôpitaux, musées, ...) ont des charges de personnel importantes et sont largement financées par des **financements publics**.
- Les **fondations distributives** financent et accompagnent des projets (distribution de subventions, de bourses, de prix, ...) et le font grâce à des **ressources quasi exclusivement privées**.

L'EMPLOI DANS LES FONDATIONS EN PAYS DE LA LOIRE



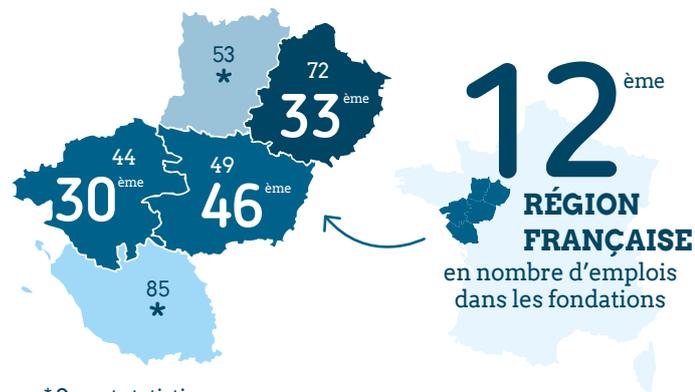
0,3 % des établissements de l'ESS
0,04 % des établissements du privé (ESS inclus)



1,2 % des emplois de l'ESS
0,20 % des emplois du privé (ESS inclus)

soit **49 salarié.es** en moyenne par établissement

Classement des départements français en nombre d'emplois dans les fondations

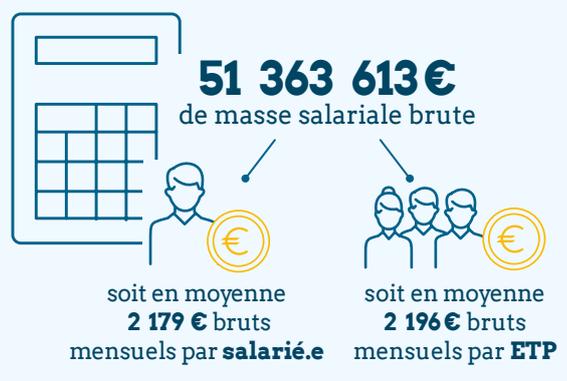
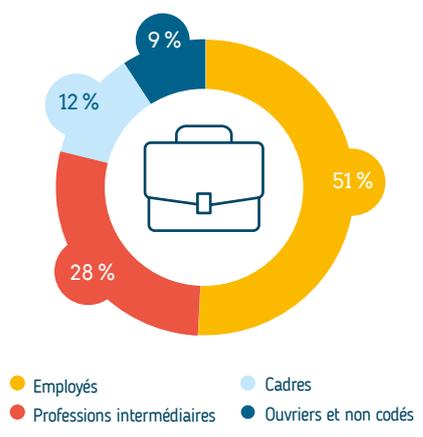


* Secret statistique
Il n'y a pas suffisamment d'établissements sur le territoire.



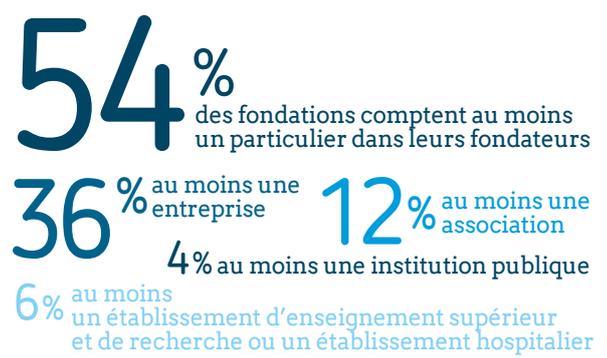
1,4 % des ETP de l'ESS
0,22 % des ETP du privé (ESS inclus)

Répartition du nombre d'emplois par catégorie socio-professionnelle

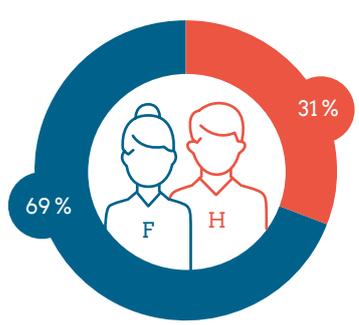


LA CRÉATION DES FONDATIONS EN FRANCE

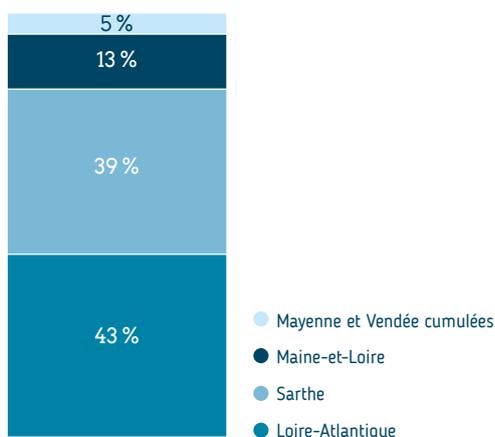
ETAT DES LIEUX EN 2017



Répartition du nombre d'emplois par sexe



L'EMPLOI DANS LES FONDATIONS : DES EMPLOIS CONCENTRÉS DANS CERTAINS TERRITOIRES ET SECTEURS D'ACTIVITÉ



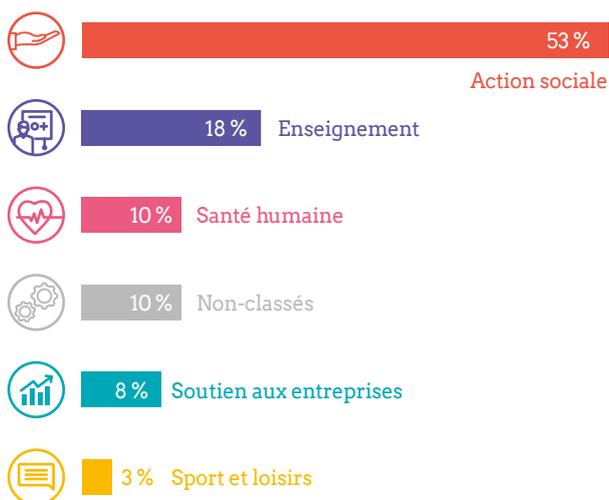
Près de la moitié des emplois ligériens dans les fondations sont concentrés en Loire-Atlantique (845 emplois, soit 47 emplois en moyenne par établissement, très proche de la moyenne régionale de 49 salarié-es par établissement).

La Sarthe concentre également beaucoup d'emplois dans ses fondations : 39 % des emplois ligériens (774 emplois). Les fondations sont en moyenne plus importantes en nombre de salarié-es : 77 salarié-es en moyenne par établissement, intervenant dans les champs de la santé humaine, de l'action sociale et de l'enseignement.

Le Maine-et-Loire complète ce podium avec 13 % des emplois (246 emplois). Les fondations y sont globalement plus petites (31 salarié-es en moyenne par établissement).

La Mayenne et la Vendée représentent 5 % des emplois. Le secret statistique sur les emplois dans les fondations dans ces deux départements ne nous permet pas d'aller plus loin dans l'analyse et c'est pourquoi ils sont regroupés ensemble sur le graphique ci-contre.

Répartition des fondations par secteur d'activité *



L'action sociale concentre plus de la moitié des fondations en Pays de la Loire (21 établissements). Nous y retrouvons surtout des hébergements sociaux ou médicalisés.

Viennent ensuite l'enseignement (principalement de l'enseignement secondaire) et la santé humaine (notamment des centres médicaux).

Le soutien aux entreprises et les sports et loisirs sont également des secteurs dans lesquels les fondations exercent des activités.

* Nous ne disposons pas de données sur l'emploi dans les fondations par secteur d'activité.

Note méthodologique : aujourd'hui, nous disposons de données statistiques seulement sur les fondations employeuses implantées en Pays de la Loire. Cette publication ne prend donc pas en compte l'activité des fondations non employeuses ou n'ayant pas d'établissement implanté dans la région.

Micro-établissements : moins de 9 salarié-es



Petits établissements : 10 à 49 salarié-es



Moyens établissements : 50 à 249 salarié-es



Selon les départements, les tailles des fondations (en nombre de salarié-es) diffèrent.

A l'échelle régionale, près de la moitié des fondations sont des établissements comprenant entre 50 et 249 salarié-es. Ces 19 établissements concentrent 86 % des emplois (1690 emplois).

30 % des fondations ligériennes sont de très petits établissements (moins de 10 salarié-es) et comptent 36 salarié-es (2 % de l'emploi ligérien des fondations).

Les 23 % restants comptent entre 10 et 49 salarié-es et concentrent 12 % de l'emploi (238 emplois).





ÂGE DU FONDS DE DOTATION

8 ANS

23 MEMBRES

DEPUIS 2013

66 PROJETS SOUTENUS

650 000 € ALLOUÉS

SECTEUR D'ACTIVITÉ



SOCIAL ET SOLIDAIRE

EMPLOI

1 SALARIÉE avec l'appui de bénévoles

” Agir localement et partager des valeurs solidaires ”



Lieu d'activité : Angers Loire Métropole

QUELQUES EXEMPLES D'ACTIVITÉS :

Angers Mécénat est un fonds de dotation qui soutient des projets sociaux et solidaires avec la volonté d'agir localement et de dynamiser l'emploi. Ouvert à toutes les associations, tous secteurs d'activité confondus, il s'est fixé deux objectifs :

- Accompagner les changements sociaux et économiques du territoire
- Soutenir tous types de publics fragiles.

Pour cela, Angers Mécénat a mis en place plusieurs dispositifs :

- **La procédure Appel à projets, lancée une fois par an.** Les structures candidates envoient leur dossier de candidature qu'un comité de sélection, composé de membres du fonds de dotation, examine début juin (selon les années, entre 30 et 50 dossiers reçus par an). Les projets pré-sélectionnés sont reçus fin juin afin d'exposer plus en détails leur contenu. Début juillet, c'est le conseil d'administration du fonds de dotation qui valide les choix du comité de sélection. En 2018 et 2019, 13 projets par an ont ainsi été soutenus. Une convention entre le fonds de dotation et l'association permet ensuite de formaliser ce soutien et de définir les formalités du suivi.
- **La procédure Petits projets, pour soutenir des projets avec un budget inférieur à 1 500 €.** Une procédure simplifiée, sans réponse formelle à un appel à projets dédié et un comité de sélection, qui se réunit tout au long de l'année pour étudier les demandes, permettent de soutenir des petits porteurs sur des actions solidaires concrètes.
- **La proposition de parrainage dans une structure par un mécène.**

UN IMPACT POSITIF

Depuis le lancement de son activité, le fonds de dotation a permis de créer une véritable dynamique sur son territoire en termes d'emploi. Des structures comme AlternaTri 49, Solidarauto ou encore Envie Autonomie ont ainsi pu créer leurs premiers emplois grâce au fonds de dotation. Cela participe à la reconnaissance et au rayonnement du fonds de dotation sur Angers Loire Métropole, qui est également invité à s'investir dans d'autres instances du territoire.



ET MAINTENANT ?

- Etendre le rayonnement du fonds de dotation
- Faire s'engager de nouveaux mécènes
- Soutenir davantage de projets
- Renforcer la structure en développant le bénévolat au sein du fonds de dotation.



Pour en savoir plus sur les appels à projets des différentes fondations ligériennes ou nationales, rendez-vous sur : <http://www.essor-paysdelaloire.org/>

LE RÉSEAU DES OBSERVATOIRES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'Observatoire régional de l'ESS de la CRESS des Pays de la Loire fait partie du dispositif de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, réseau de compétences et d'expertises mis en place par les CRESS et le CNCRESS. Lieux de convergence et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer leurs fonctions d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective.

Ils ont pour objectifs :

- d'observer le dynamisme des entreprises de l'ESS en matière de création d'établissements et d'emplois
- de définir et mesurer les richesses économiques, sociales, culturelles... générées par l'ESS à l'aide d'indicateurs spécifiques
- d'améliorer les conditions d'observation quantitative et qualitative de l'ESS afin de disposer de données fiables et pertinentes pour alimenter la réflexion prospective et permettre d'orienter les choix stratégiques des entreprises et organisations de l'ESS, ainsi que l'action publique en faveur du développement économique et social.

Directeur de la publication :
Alain DURAND

Comité de rédaction :
Céline DURAND
Karine FENIES DUPONT
Anne LE POCHAT
Marie TEYSSIER

Graphisme :
Amandine DOYEN d'après la charte graphique de Claire PESQUEUX et CARRE VERT

Vous pouvez retrouver les publications de l'Observatoire sur le site de la CRESS : www.cress-pdl.org, rubrique « L'ESS en Pays de la Loire »

